

CERTIFICAT DU DEPOSITAIRE

Société par Actions Simplifiées (SAS) en formation

Je soussigné : Saïd YOUSOUFA, agissant au nom du Crédit Coopératif, en tant que Chargé d'Affaires ESI,

Ladite banque dépositaire des fonds versés en vue de la constitution, de la société par actions simplifiée dont la dénomination sociale est AAEF 91 ULIS 10 TROPQUES ayant son siège social à 10 Avenue des Tropiques 91940 Les Ulis, et dont le capital social est fixé à 1 000 euros, divisé en 10 actions de valeur nominale de 100 euros chacune.

Vu les dispositions des articles L 227-1, L 225-3 et L 225-13 du Code de commerce,

Vu la liste des souscripteurs de la Société susvisée, établie et certifiée exacte, sincère et véritable par Monsieur Pompidou SASSA TATUKILA, fondateur, et de laquelle il ressort que les 100 (cent) actions de numéraire de ladite Société, représentant un montant nominal de 10 (dix) euros ont été souscrites 1 personne physique et libérées à hauteur de 1 000 euros,

Constate :

- que la liste des souscripteurs annexée au présent certificat indique pour chacun d'eux le nombre d'actions souscrites et les sommes versées ;
- que les fonds versés et déposés au compte n°08027357359 ouvert au nom de la société en formation correspondent à ceux énoncés par ladite liste et représente la somme de : 1000 (Mille) euros.

En cas de non immatriculation de la société, conformément aux articles L 225-11 et L 227-1 du Code de commerce, les fonds déposés sur le compte capital en vue de la constitution de la société ne peuvent être retirés par les actionnaires que dans le délai de 6 mois à compter du dépôt des statuts au greffe.

Fait à Evry en deux exemplaires,
Le 28/04/2024

DocuSign Envelope ID: B071A0FE-5052-412F-8684-E886C45FA5BC

